

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 40

Artikel: [Sur les lois scolaires]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vive Berne.

ous combattons pour lui, au diable Lucerne et tous os mandiants. Ne partez pas Vaudois, sans quoi vos illages seront détruis. dans quinze jours le pays sera rit! vous et vos enfans sont perdu si vous bougez pour réter les Autrichien.

Vive Berne.

Ce placard, qui porte aussi les armoiries de Berne, été trouvé, avec le précédent, dans la bibliothèque l'un de nos anciens magistrats.

L. M.

La *Patrie* et l'*Eclaircur* ont publié, il y a quelques ours, une lettre qui n'a peut-être pas été assez remarquée, et qui soulève une question importante, à l'ocasion de la prochaine révision de nos lois scolaires. Il agit de l'art. 14 du règlement des écoles normales, qui interdit aux élèves régents la fréquentation des établissements publics. Nous croyons, comme le correspondant des deux journaux que nous venons d'indiquer, que l'état de choses actuel doit être modifié. Comment veut-on que des jeunes gens de 16 à 20 ans restent ellement en dehors de la vie de société, qu'il ne leur oit pas même possible d'accompagner un parent ou un ami au café? Et quelles relations veut-on que se créent os futurs instituteurs, s'ils ne peuvent avoir absolument que la société de leurs camarades? Nous ne prêhons pas la débauche, et nous ne voulons pas faire ci l'apologie du cabaret; nous ne désirons nullement que les élèves des écoles normales perdent leur temps, leur argent et quelquefois leur santé dans les établissements publics; mais nous voudrions qu'on fit d'eux les hommes et non les esclaves servils d'un règlement fê fer. Comment, tous nos étudiants sont, dès l'âge de 16 ans, abandonnés à une liberté complète, et les hommes qui, à la fin de leurs trois années d'étude à l'école normale, auront la responsabilité de l'éducation et de l'instruction de nos enfans, sont conduits, jusqu'au dernier moment, comme par des lisières! Qu'on leur inculque le sentiment du devoir et de la responsabilité personnelle; avec cela et pas trop d'argent en poche, comme c'est le cas le plus fréquent, les élèves de l'école normale se conduiront aussi bien qu'ils peuvent le faire sous un régime sévère, dont le plus grand inconvénient est de les habituer à la dissimulation. Nous ne verrons plus un élève privé de tout ou partie de son subside pour avoir été vu *une fois* au café, ou pour avoir accompagné l'un de ses amis *dans un cercle particulier*.

Nous ne faisons ici aucun reproche aux hommes honorables qui dirigent nos écoles normales; le règlement existe et ils doivent l'appliquer, mais nous demandons que dans la prochaine réorganisation de cet établissement d'instruction, on ait moins en vue de conduire des enfans que de former des hommes et de bons instituteurs.

malheur a home qui portera les armes contre
Sempereur, notre Sibérateur

